

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT

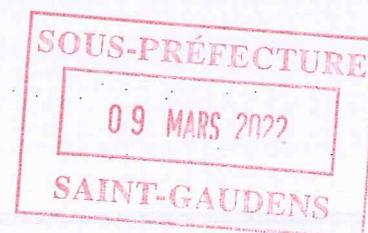
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

11 février 2022

Objet

Création d'une servitude sur le domaine public - Accès terrain Avenue de Pradaoux

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. BOLEA Maryse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la signature de la promesse de vente du terrain communal (parcelle A1238) situé sur l'Avenue de Pradaoux à M et Mme WRIGHT, il est nécessaire d'établir une servitude sur le domaine public afin que les futurs acquéreurs puissent accéder à leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- créer une servitude de passage sur la parcelle A 1240.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22 février 2022.

Fait à Barbazan, le 18 février 2022.

Le Maire

